

Avis de convocation / avis de réunion



ONE EXPERIENCE

Société anonyme au capital de 6.568.719 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

Avis de réunion d'une Assemblée Générale d'actionnaires

Les Actionnaires de la société ONE EXPERIENCE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Lundi 27 janvier 2020 à 10 heures**, au siège de la société situé **8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT** à l'effet de délibérer sur le suivant ordre du jour :

- *Prise d'acte de la démission du cabinet Mazars de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire de la Société ;*
- *Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes titulaire de la Société en remplacement du cabinet Mazars démissionnaire ;*
- *Désignation du Commissaire aux comptes nouvellement nommé à l'effet de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Prise d'acte de la démission du Commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration prend acte de la démission du Commissaire aux Comptes titulaire ci-après désigné :

MAZARS

Commissaire aux Comptes
61 RUE HENRI REGNAULT – TOUR EXALTIS
92400 COURBEVOIE – France
784 824 153 R.C.S. Nanterre

L'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que le cabinet MAZARS a initialement été nommé par décision des associés en date du 2 juin 2017 pour une durée de six (6) exercices, à savoir jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes à clôturer le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination d'un Commissaire aux Comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire à savoir jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes à clôturer le 31 décembre 2022 :

BCRH & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
35, rue de Rome – 75008 PARIS
RCS PARIS 490.092.574
Représentée par M. Paul GAUTEUR

TROISIEME RESOLUTION

(Désignation du Commissaire aux comptes titulaire nouvellement nommé à l'effet de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de désigner le cabinet BCRH & ASSOCIES nouvellement nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire à l'effet de certifier les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

A) Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce.

B) Modes de participation à l'assemblée générale

Les actionnaires nominatifs désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité
- demander une carte d'admission auprès de BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les actionnaires nominatifs n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale, ou à toute autre personne pourront renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui leur sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du code de commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services –CTS - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée

C) Questions écrites par les actionnaires

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration